

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Secteur de projet de la place du général de Gaulle :

- **acquisitions et cessions foncières dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du secteur de la place du général de Gaulle**

Séance du 19 décembre 2019

Convocation du 13 décembre 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le treize décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, MM. Thierry Legros, Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,
Mme Pauline Schmidt par Mme Monique Pourcelot,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
M. Thibault Hennion par Mme Chantal Brault,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould

Etaient absents non représentés :

Mme Catherine Lequeux,
M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Sakina Bohu

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 19 décembre 2019

OBJET : Secteur de projet de la place du général de Gaulle :

- **acquisitions et cessions foncières dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du secteur de la place du général de Gaulle**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2141-2,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Sceaux révisé le 27 septembre 2016, et modifié le 25 septembre 2018,

Vu sa délibération du 11 mai 2018 approuvant la charte pour l'avenir du centre-ville de Sceaux,

Vu sa délibération du 29 mars 2018 prenant acte du bilan de la concertation engagée en 2017 dans le cadre de la démarche *Parlons ensemble du centre-ville* sur le secteur de projet de la place du général de Gaulle et décidant d'engager la mise en œuvre opérationnelle du projet, dans le cadre des principes de la charte pour l'avenir du centre-ville de Sceaux,

Considérant que la concertation s'est poursuivie à travers l'organisation d'ateliers, d'une réunion publique et de l'ouverture de la maison du projet, permettant d'approfondir le projet de requalification des espaces publics de la place du général de Gaulle et de faire évoluer le projet architectural des opérations sur les îlots Voltaire et Houdan,

Vu sa délibération du 19 décembre 2019 décidant la désaffectation des immeubles nécessaires à la mise en œuvre du projet et prononçant leur déclassement,

Vu sa délibération du 19 décembre 2019 décidant de la vente des immeubles nécessaires à la mise en œuvre du projet immobilier des îlots Houdan et Voltaire,

Vu la convention d'intervention foncière entre la Ville et l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) en date du 25 avril 2017 et ses avenants en date du 22 mars 2018 et du 30 juillet 2019,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements fonciers liés d'une part à l'aménagement du mail Houdan, qui relève du domaine public communal et d'autre part, à une mise en cohérence du foncier entre la Commune et le Département au niveau de la rue Voltaire,

Considérant que ces acquisitions et cette cession occasionnent un transfert de charge dans la gestion du domaine public et qu'elles sont dès lors consenties à l'euro symbolique,

Vu l'estimation de France Domaines en date du 17 septembre 2019,

Vu les projets de plans de division et de volumétrie permettant d'identifier les immeubles dont l'acquisition ou la cession sont envisagées,

Après en avoir délibéré, à la majorité (7 votes contre : MM. Xavier Tamby, Thierry Legros, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras ; 1 abstention : Mme Hélia Cacères)

DECIDE d'acquérir auprès de l'EPFIF :

- lot 1d (défini également K n°240 p2), à détacher de la parcelle K n°240 pour une surface de 6 m², situé 1 rue du Four, à l'euro symbolique ;
- volumes n°12 et 13 localisés sur la parcelle K n°240 p1, située 1 rue du Four et d'une surface de 165 m², à l'euro symbolique.

DECIDE d'acquérir auprès du Département le volume n°2 localisée sur la parcelle DP – lot 1a, située rue Houdan et d'une surface de 88 m², à l'euro symbolique.

DECIDE de céder au Département des lots 1h et 1i, à détacher de la parcelle K n°83 située rue Voltaire, d'une surface respectivement de 4 et 1 m², à l'euro symbolique.

AUTORISE le maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ces ventes et acquisitions.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



[Handwritten signature in blue ink]

Handwritten text, possibly a signature or name, located in the upper right quadrant of the page.